

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
14 MAI 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 14 mai 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Rapport aux citoyens : rapport financier 2023 et rapport du vérificateur externe avec période de questions
- 1.7. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.8. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Charles-Olivier Turpin
- 1.9. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2024
- 1.10. Adoption du règlement 2024-003 décrétant l'identification de Denis-Benjamin Papineau à titre de personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
- 1.11. Adoption du règlement 2024-004 sur la gestion contractuelle
- 1.12. Adoption du règlement 2024-005 modifiant le règlement relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats
- 1.13. Adoption du règlement 2024-006 : Règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-003 afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation et l'aire d'affectation Habitat (mixte) et l'identification des circuits cyclables sur le territoire de la Municipalité
- 1.14. Adoption du règlement 2024-007 : Règlement de concordance modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2023-001 fin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Municipalité
- 1.15. Adoption du règlement 2024-008 : Règlement de concordance modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2022-004 afin d'inclure une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction sur le territoire de la municipalité
- 1.16. Adoption du règlement 2024-009 : Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 2022-004 afin d'inclure une nouvelle partie de la zone H-201 dans le périmètre d'urbanisation et de corriger des erreurs d'écriture portant sur l'abattage d'arbre sur le territoire de la Municipalité
- 1.17. Adoption du règlement 2024-010 établissant la tarification pour l'utilisation des biens et services municipaux
- 1.18. Adoption du second projet de règlement 2024-011 : Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certaines corrections
- 1.19. Registre référendaire : 2^e projet de règlement 2024-011 : Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certaines corrections
- 1.20. Adoption du règlement 2024-012 sur les nuisances
- 1.21. Mandat pour l'acquisition du lot 4 997 780
- 1.22. Mandat pour l'acquisition des lots 6 458 615 et 6 458 616 Faubourg Charlebois

- 1.23. Parc des jeux d'eau et de la patinoire : attribution toponymique
- 1.24. Marina municipale : autorisation de signature d'une entente de cogestion
- 1.25. Marina municipale : acceptation d'une proposition pour mise à l'eau des embarcations
- 1.26. Demande de municipalisation de rue (lot 6 558 364) et branchement au service d'aqueduc par la compagnie les Arpents Verts lots 6 558 365, 6 558 366, 6 558 367, 6 558 368, 6 558 369

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois d'avril 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 avril 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Patinoire : autorisation de paiements
- 2.5. Bâtiment de service et jeux d'eau : acceptation finale des travaux et paiement de la retenue de sécurité-ajout

3. Ressources humaines

- 3.1. Fin de probation et confirmation d'emploi de la réceptionniste
- 3.2. Fin de probation et confirmation d'emploi de la responsable de la bibliothèque
- 3.3. Commission consultative sur le loisir des personnes handicapées : participation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Achats divers pour le service des travaux publics : autorisation
- 4.2. Construction d'un rond-point : acceptation d'une proposition
- 4.3. Travaux de rond-point rues Émile-Brazeau et Yvon-Daigneault : acceptation d'une proposition
- 4.4. Nettoyage des conduites d'égout sanitaire et stations de pompage : octroi d'un contrat
- 4.5. Étude de remplacement du système de chauffage de l'Édifice Jeanne-d'Arc : acceptation d'une proposition
- 4.6. Achat de cadres et couverts ajustables : acceptation d'une proposition

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Autorisation d'achat d'un souffleur et d'un chargeur

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Demande de dérogation mineure 2024-002 2777, route 148
- 6.3. PIIA 2024-0004 : implantation d'un bâtiment accessoire en marge latérale-333 rue Papineau

7. Environnement

- 7.1. Reconnaissance de la vivace emblématique de Papineauville et autorisation d'achat

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Assemblée générale annuelle 2024 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais : participation
- 8.2. Tour cycliste CIBC : droit de passage
- 8.3. Toilettes sèches pour les parcs municipaux
- 8.4. Grainothèque : reprise du projet
- 8.5. Paniers de basketball : autorisation d'achat

- 8.6. Souper steak de la municipalité : budget d'activités
- 8.7. Open Jam 2024: budget d'activités
- 8.8. Parcours on court: budget d'activité
- 8.9. Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) : présentation d'une demande
- 8.10. Brunch bénéfique par l'archidiocèse de Gatineau : demande de gratuité
- 8.11. Entretien des sentiers pédestres : autorisation de dépenses
- 8.12. Demande d'aide financière au programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
- 8.13. Prêt du centre communautaire pour activité de levée de fonds
- 8.14. Fondue vin et fromage Prévention CÉSAR : motion de félicitations

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège numéro 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège numéro 2
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège numéro 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège numéro 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Est absente :

Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège numéro 3 : absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2024-05-195 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 15 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h04 et termine à 19h18.

1.5 2024-05-196 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2024-05-197 RAPPORT AUX CITOYENS : RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AVEC PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2023 par la firme Dignard Éthier CPA, vérificateur externe de la municipalité de Papineauville et conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, le maire soumet les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier 2023 complet est disponible sur le site internet de la municipalité.

Je tiens à souligner la grande implication du conseil municipal lors de la dernière année et à remercier le personnel municipal pour son travail auprès de la population de Papineauville.

1.7 2024-05-198 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.8 2024-05-199 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DU CONSEILLER CHARLES-OLIVIER TURPIN

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

1.9 2024-05-200 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2024-05-201 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-003 DÉCRÉTANT L'IDENTIFICATION DE DENIS-BENJAMIN PAPINEAU À TITRE DE PERSONNAGE HISTORIQUE EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-003 décrétant l'identification de Denis-Benjamin Papineau à titre de personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2024-05-202 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-004 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-004 sur la gestion contractuelle.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2024-05-203 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET À LA DÉLÉGATION À CERTAINS EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-005 modifiant le règlement relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2024-05-204 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-006 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2022-003 AFIN D'IDENTIFIER LES CIRCUITS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION AINSI QUE L'AIRE D'AFFECTATION HABITAT (MIXTE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-006 : règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-003 afin d'identifier les circuits cyclables sur le territoire de la municipalité et d'agrandir le périmètre d'urbanisation ainsi que l'aire d'affectation habitat (Mixte).

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2024-05-205 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-007 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 2023-001 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-007 : règlement de concordance modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2023-001 afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le territoire de la municipalité

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2024-05-206 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-008 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2022-004 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE EXEMPTION À L'APPLICATION DE LA CONDITION D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-008 : règlement de concordance modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2022-004 afin d'inclure une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction sur le territoire de la municipalité.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2024-05-207 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-009 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-005 AFIN DE CORRIGER DES ERREURS D'ÉCRITURE PORTANT SUR L'ABATTAGE D'ARBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET D'Y INCLURE UNE NOUVELLE PARTIE DE LA ZONE H-201 DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-009 : règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 2022-005 afin de corriger des erreurs d'écriture portant sur l'abattage d'arbre sur le territoire de la municipalité et d'y inclure une nouvelle partie de la zone H-201 dans le périmètre d'urbanisation.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2024-05-208 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-010 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-010 établissant la tarification pour l'utilisation des biens et services municipaux.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2024-05-209 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2024-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 2022-003 AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le second projet de règlement 2024-011 : règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur le plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certains correctifs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19 2024-05-210 REGISTRE RÉFÉRENDAIRE : 2E PROJET DE RÈGLEMENT 2024-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 2022-003 AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement 2024-011 : règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur le plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certains correctifs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2024-011.

Que ce Conseil fixe au 4 juin 2024 la date d'ouverture du registre référendaire pour ledit règlement si la procédure est nécessaire.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.20 2024-05-211 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-012 SUR LES NUISANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-012 sur les nuisances.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.21 2024-05-212 MANDAT POUR L'ACQUISITION DU LOT 4 997 780

ATTENDU la volonté de Matériaux Bonhomme de donner à la municipalité de Papineauville le lot 4 997 780 et qu'il y a lieu de mandater un notaire afin de préparer un acte de vente pour cette acquisition ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, donne mandat à Robert & associés notaire de préparer un acte de vente pour l'acquisition du lot 4 997 780.

Que le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joannis, soient par les présentes autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.22 2024-05-213 MANDAT POUR L'ACQUISITION DES LOTS 6 458 615 ET 6 458 616 FAUBOURG CHARLEBOIS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-07-291 autorisant la signature d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux dans laquelle le transfert des infrastructures est prévues ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un notaire afin de préparer un acte de vente pour l'acquisition des lots 6 458 615 et 6 458 616 au montant de 1 \$;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, donne mandat à Robert & associés notaire de préparer un acte de vente pour l'acquisition des lots 6 458 615 et 6 458 616.

Que le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joannis, soient par les présentes autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.23

2024-05-214 PARC DES JEUX D'EAU ET DE LA PATINOIRE : ATTRIBUTION TOPONYMIQUE

ATTENDU la construction d'un nouveau parc comprenant une aire de jeux d'eau, une patinoire extérieure, des terrains de pétanque ainsi qu'un bâtiment de services ;

ATTENDU que la municipalité souhaite reconnaître l'implication de ses anciens citoyens dans divers domaines tels la culture, les sports et autres loisirs ;

ATTENDU que le nom de Monsieur Jean-Paul « Mike » Parisien s'est démarqué et que le conseil municipal souhaite reconnaître son apport à notre communauté en nommant le parc de jeux d'eau/patinoire **Parc Jean-Paul-« Mike »-Parisien**;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil nomme le parc de jeux d'eau/patinoire **Parc Jean-Paul-« Mike »-Parisien**.

Une inauguration officielle du parc et une cérémonie officielle de dénomination seront prévues ainsi que l'installation d'une plaque commémorative à son nom.

Que cet honneur lui soit décerné pour ses accomplissement et nombreuses implications au sein de la communauté de Papineauville.

Jean-Paul (Mike) Parisien est né à Papineauville le 11 septembre 1923, et décédé le 19 janvier 2006.

Un grand sportif ayant évolué dans plusieurs ligues de hockey. Il débute dans une équipe-maison qui jouait sur la Baie de la Pentecôte. En 1948, Papineauville entre dans la ligue de niveau supérieur Hockey Lower Ottawa dont Mike fait partie.

À sa retraite, son implication auprès des jeunes durant de nombreuses années est remarquable, autant à l'école ou à l'aréna, que pour les entraîner et intervenir comme arbitre. Fier ambassadeur de Papineauville auprès des jeunes sportifs.

Il fut conseiller municipal en 1961 ainsi que de 1974 à 1979, pompier volontaire et chef pompier.

Reconnaissance de Mike au fil des ans : Comité des Loisirs Zone de la Petite-Nation, Temple de la Renommée. Athlète de l'année en 1981.

CANADA CÉLÉBRATION 1988 : Reconnu par le gouvernement canadien en 1988 comme étant un grand bénévole sportif.

La 3ème édition du tournoi hockey Optimiste de Papineauville rend hommage à Mike Parisien en le nommant président d'honneur du tournoi du 21 au 28 janvier 1990.

Nommé sportif de l'année par le journal Le Droit en 1996.

Remerciement pour les nombreuses années de bénévolat par la Municipalité de Papineauville en 1996.

Et combien d'autres trophées.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.24 2024-05-215 MARINA MUNICIPALE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COGESTION

ATTENDU la reprise de gestion de la marina par la municipalité à compter du 1^{er} mai 2024 et qu'un accompagnement logistique est nécessaire ;

ATTENDU que Sylvain A. Deschamps Inc est un gestionnaire reconnu depuis plus de 30 ans dans la gestion de marina et que ce dernier a soumis une proposition d'accompagnement pour l'année 2024 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil autorise la direction générale à travailler avec Sylvain A. Deschamps Inc pour la préparation d'une entente de cogestion de la marina pour la saison 2024.

Que ce Conseil autorise la directrice générale à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution, incluant, sans s'y limiter, la présente entente de cogestion.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.25 2024-05-216 MARINA MUNICIPALE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION POUR MISE À L'EAU DES EMBARCATIONS

ATTENDU la reprise de gestion de la marina par la municipalité à compter du 1^{er} mai 2024 et la réception d'une proposition du Groupe Thomas Marine pour la mise à l'eau des embarcations ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepta la proposition numéro 55 du 9 mai 2024 au montant de 23 868.81 \$ taxes incluses pour la mise à l'eau des embarcations à la marina. Il est spécifiquement prévu que la compagnie utilisera ses propres équipements et fournira une preuve d'assurance avant le début des travaux.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70141 411 : Services professionnels.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.26

2024-05-217 DEMANDE DE MUNICIPALISATION DE RUE (LOT 6 558 364) ET BRANCHEMENT AU SERVICE D'AQUEDUC PAR LA COMPAGNIE LES ARPENTS VERTS LOTS 6 558 365, 6 558 366, 6 558 367, 6 558 368, 6 558 369

ATTENDU que le développeur **La société immobilière Les Arpents Verts** a procédé au lotissement de ses lots en but d'en faire un projet privé et que ce dernier demande à la municipalité de municipaliser le lot 6 558 364 pour en faire une rue locale ;

ATTENDU que cette éventuelle rue n'est pas collectée au réseau routier directement et passe par une éventuelle servitude de passage sur le lot 4 997 178 ;

ATTENDU que le développeur **La société immobilière Les Arpents Verts** demande que les lots 6 558 365, 6 558 366, 6 558 367, 6 558 368, 6 558 369 soient branchés à la conduite existante (sud) du service d'aqueduc de la municipalité ;

ATTENDU que la conduite d'alimentation passant actuellement sur ces lots permet de desservir les lots 4 997 176, 4 997 165, 4 997 164 et 4 997 145, 4 997 180 et 5 855 142 ;

ATTENDU que cette conduite est trop petite et ne pourra suffire à la demande et donc que l'ajout de nouveaux branchements mettrait en péril le service offert actuellement sur les lots précités ;

ATTENDU que cette conduite est en grande partie installée en zone inondable et donc qu'aucun branchement n'est possible ;

ATTENDU les discussions avec le service des travaux publics et le service de l'urbanisme sur l'impossibilité de donner suite favorablement aux demandes de **La Société immobilière Les Arpents Verts** ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil informe **La Société immobilière Les arpents Verts** que la demande de branchement au réseau d'aqueduc est refusée sur la conduite existante.

Que ce Conseil informe **La Société immobilière Les arpents Verts** que la demande de municipalisation du projet de rue est refusée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2024-05-218 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 30 avril 2024 pour un montant total de 234 197.65 \$ comprenant les chèques numéros 14847 à 14865.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 avril 2024 au montant de 113 618.83 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504591 à 504635.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 avril 2024 au montant de 62 027.59 \$ comprenant les prélèvements numéros 7582 à 7672

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 413 880.14 \$ au 30 avril 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 82 579.97 \$ jusqu'au 30 avril 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2024-05-219 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 AVRIL 2024

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 avril 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (36.15 %) et d'investissement du budget 2024 au 30 avril 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2024-05-220 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.4 2024-05-221 PATINOIRE : AUTORISATION DE PAIEMENTS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-09-385 octroyant à la compagnie Infratek un contrat pour la construction d'une patinoire extérieure ;

ATTENDU la réception du décompte progressif #2 en date du 30 avril 2024 au montant de 63 533.47 \$ plus taxes pour les travaux effectués ;

ATTENDU la réception de la facture 311 du 30 avril 2024 de la compagnie Infratek ;

ATTENDU l'avenant 3 représentant un montant payé d'avance de 23 581\$ plus taxes ;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant de 9 679.39 \$ plus taxes ;

ATTENDU la recommandation de Jean Dallaire architecte Inc. ;

ATTENDU la réception de la facture 2875 de la firme Jean Dallaire architecte Inc pour honoraires professionnels dans le dossier de la patinoire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire architecte Inc., autorise une dépense totale 73 212,86 plus taxes, selon la recommandation de paiement no 2.

Qu'un déboursé au montant de 63 533.47 \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 311 à la compagnie Infratek pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2024.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 2414.48\$ taxes incluses pour le paiement de la facture 2875 du 30 avril 2024 de la firme Jean Dallaire architecte Inc.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.5 2024-05-22 BÂTIMENT DE SERVICE ET JEUX D'EAU : ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE SÉCURITÉ

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-01-042 octroyant à la compagnie Gestion DMJ le contrat de construction pour les jeux d'eau et son bâtiment de service;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 11 au montant de 1996.01 \$ taxes incluses pour les travaux effectués et la facture 858 du 31 mars 2024 de la compagnie Gestion DMJ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 11 au montant de 76,655.11 \$ plus taxes représentant le remboursement de la retenue de sécurité pour les travaux effectués par compagnie Gestion DMJ;

ATTENDU la recommandation de paiement de Jean Dallaire Architectes;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire Architectes autorise une dépense et un déboursé total de 90 130.22 \$ taxes incluses en paiement des factures 858 et 859, selon le certificat de paiement no 11 préparé par Jean Dallaire Architecte Inc.

Que ce Conseil procède à l'acceptation finale des travaux de construction d'un bâtiment de service et jeux d'eau en date du 14 juin 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 55 13630 008 : Retenue de sécurités.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2024-05-23 FIN DE PROBATION ET CONFIRMATION D'EMPLOI DE LA RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-01-020 autorisant l'embauche de madame Amélie Tremblay au poste accueil et perception à compter du 22 janvier 2024;

ATTENDU que ce poste était assorti d'une période probatoire de 3 mois, que celle-ci a démontré sa capacité à occuper lesdites fonctions et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, confirme madame Amélie Tremblay dans son poste accueil et réception rétroactivement au 22 avril 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2024-05-224 FIN DE PROBATION ET CONFIRMATION D'EMPLOI DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-10-416 autorisant l'embauche de Krystle Côté-Boisvert pour occuper le poste de responsable de la bibliothèque à compter du 23 octobre 2023;

ATTENDU que ce poste était assorti d'une période probatoire, que celle-ci a démontré sa capacité à occuper lesdites fonctions et la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, confirme madame Krystle Côté-Boisvert dans son poste de responsable de la bibliothèque rétroactivement au 23 avril 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2024-05-225 COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES : PARTICIPATION DU RESPONSABLE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la participation de Patrick Chartrand à la Journée régionale pour le loisir des personnes handicapées le 5 juin prochain au Centre Slush Puppie à Gatineau. Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2024-05-226 ACHATS DIVERS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION

ATTENDU que deux bornes incendie ainsi que diverses pièces d'aqueduc manquent à l'inventaire et la réception d'une soumission de la compagnie Réal Huot au montant de 14 603.05 \$ avant taxes pour ce faire;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie Réal Huot Inc. au montant de 14 603.05 \$ plus taxes pour l'achat d'inventaire de pièces d'aqueduc et deux bornes incendie.

Qu'une dépense et un déboursé de 14 603.05 \$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 58 25000 000 : Inventaire Aqueduc, égout et pluvial.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2024-05-227 CONSTRUCTION D'UN ROND-POINT : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU que la construction d'un rond-point sur le chemin Servant est requise pour des fins de sécurité routière et que cet aménagement est prévu dans l'aide reçue du Programme d'aide financière pour les sentiers et les autres pratiques d'activités physiques de plein air (PAFSPA) ;

ATTENDU la réception d'une soumission de la compagnie Excavation Séguin Lafleur au montant de 16 284.55\$ avant taxes pour ce faire et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission du 30 avril 2024 de la compagnie Excavation Séguin Lafleur pour la construction d'un rond-point sur le chemin Servant.

Qu'une dépense et un déboursé de 16 284.55\$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04003 000 : Chemins, rues, routes et trottoirs.

Qu'un transfert du fond affecté infrastructures soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2024-05-228 TRAVAUX DE FINITION DE ROND-POINT SUR LES RUES ÉMILE-BRAZEAU ET YVON-DAIGNEAULT : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il est requis de procéder au nivellement et pavage sur les rues Émile-Brazeau et Yvon-Daigneault et la réception de propositions de la compagnie Excavation Séguin Lafleur au montant de 41 112.50\$ plus taxes et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte les propositions du 30 avril 2024 de la compagnie Excavation Séguin Lafleur au montant de 41 112.50 \$ plus taxes pour le nivellement final et pavage des rues Émile-Brazeau et Yvon-Daigneault.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04003 000 : Chemins, rues, routes et trottoirs.

Qu'un transfert du fond affecté infrastructures soit effectué afin de rendre les sommes disponibles

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2024-05-229 NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET STATIONS DE POMPAGE : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder au nettoyage des réseaux d'égout sanitaire et des stations de pompage deux fois par année et la réception d'une soumission de la compagnie Environnement et pompage Cadieux au taux de 250\$/heure plus taxes ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie Environnement et pompage Cadieux au taux de 250\$ / heure plus taxes pour le nettoyage des réseaux d'égout sanitaire et des stations de pompage.

Qu'une dépense et un déboursé maximum de 40 000\$ taxes incluses, soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 521 : Entretien-réparation conduites eaux usées

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2024-05-230 ÉTUDE DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ÉDIFICE JEANNE-D'ARC : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la nécessité de remplacer l'appareil de chauffage présent à l'édifice Jeanne-d'Arc et l'adoption du règlement sur les appareils de chauffage au mazout du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU la réception de deux soumissions à cet effet, soient :

Larouche Campeau et Associés	
Validation des systèmes en place, relevés, étude selon les Codes et autre réglementation, étude des conditions existantes et des contraintes, estimation des coûts.	11 200.00 \$ avant taxes

DWB Consultants	
Relevé des conditions, calcul des pertes thermique, établissement des concepts potentiels, élaboration du concept choisi et validation avec les composantes actuelles, estimation des coûts des divers scénarios, modélisation énergétique et validation des retours sur investissement des solutions proposées, recherche et préparation des demandes d'aide financière, montage financier	16 200.00 \$ avant taxes

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 3 avril 2024 de la firme DWB consultants pour l'étude de remplacement de l'appareil de chauffage à l'édifice Jeanne D'Arc puisque cette proposition offre d'avantage et répond mieux à nos besoins.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 410 : Services professionnels

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2024-05-231 ACHAT DE CADRES ET COUVERTS AJUSTABLES : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU que des travaux routiers auront lieu prochainement sur les routes 148 et 321 ainsi que les rues Papineau et Henri-Bourassa nord appartenant au ministère des Transports et Mobilité durable du Québec et que certains cadres et couvert sont à remplacer ;

ATTENDU la réception d'une soumission de la compagnie Nivex au montant de 7 993.44 \$ avant taxes et la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie Nivex pour un montant de 7 993.44 \$ plus taxes pour l'achat de cadres et couverts ajustables anti-charrue.

Qu'une dépense et un déboursé de 7 993.44 \$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2024-05-232 STATISTIQUES D'AVRIL 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de mars 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	Avril	2024
Systèmes d'alarme	-	7
Désincarcération	4	25
Entraide	-	3
Incendie	1	5
Autres assistances	-	2
Nautique	1	1
Total	6	43

5.2 2024-05-233 AUTORISATION D'ACHAT D'UN SOUFFLEUR ET D'UN CHARGEUR

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'un souffleur pour l'entretien des véhicules et la réception de deux soumissions pour ce faire ;

Carquest Papineauville	249,99\$ plus taxes
Pièces d'Auto Dan Prud'Homme	247,98\$ plus taxes

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'un chargeur 6 stations et que 2 soumissions ont été reçues ;

Carquest Papineauville	149,99 \$ plus taxes
Techni-Scie DM	328,00 \$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, accepte la proposition de l'entreprise Carquest Papineauville pour l'achat d'un chargeur 6 stations ainsi que l'achat d'un souffleur de marque Milwaukee.

Qu'une dépense et un déboursé de 399,98 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 641 : Pièces, accessoires et petits outils.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2024-05-234 DÉPÔT DES STATISTIQUES D'AVRIL 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS-MAIRE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Avril	2024
Rénovation	12	21
Abattage d'arbres	1	5
Renouvellement		1
Bâtiment complémentaire	4	8
Démolition		-
Eau souterraine	1	1
Lotissement		3
Animaux domestiques	-	10
Galerie, clôture	3	5
Installation septique	-	1
Mur de soutènement	1	1
Nouvelle construction	1	3
Piscine	-	-
Remblai déblai	1	1
Branchement	1	2
Affichage	1	4
Certificat d'occupation	2	3
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	-
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	1	1
Bâtiment temporaire	-	-
Épandage matières fertilisantes	1	1
Total	30	71

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-002 POUR LA 2777, ROUTE 148

6.2 2024-05-235 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-002 – 2777, ROUTE 148

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que la demande présentée a pour effet d'autoriser l'entreposage en marge avant de remorque pour l'entreprise Transport Sabourin;

ATTENDU que la demande d'entreposage en marge avant déroge du type d'entreposage permis à l'article 3.106 du règlement de zonage 2022-004 qui n'autorise pas l'entreposage de remorque;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique à cet effet;

Il est unanimement proposé de rejeter cette proposition.

Que ce Conseil, rejette la demande de dérogation mineure 2024-002 permettant l'entreposage des remorques en marge avant au 2777, route 148 sous les conditions suivantes :

- Un arbre devra être planté à tous les 5 mètres, en marge avant de la propriété et devront aussi être plantés à 3 mètres de la ligne de propriété afin de ne pas obstruer la vision des automobilistes;
- L'aménagement d'une butte engazonnée est requis entre le fossé et les arbres plantés;
- Un maximum de 10 remorques pourra être stationné en marge avant ;

- Les remorques stationnées en marge avant devront être stationnées en angle de manière à diminuer l'impact visuel.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.1 2024-05-236 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-002 – 2777, ROUTE 148

- ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;
- ATTENDU que la demande présentée a pour effet d'autoriser l'entreposage en marge avant de remorque pour l'entreprise Transport Sabourin;
- ATTENDU que la demande d'entreposage en marge avant déroge du type d'entreposage permis à l'article 3.106 du règlement de zonage 2022-004 qui n'autorise pas l'entreposage de remorque;
- ATTENDU que pour donner suite à la consultation publique le conseil modifie le libellé des conditions de la dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, accepte la demande de dérogation mineure 2024-002 permettant l'entreposage des remorques en marge avant au 2777, route 148 sous les conditions suivantes :

- Une haie de tuyas (cèdres) doit être plantée et entretenue de manière à respecter la réglementation d'urbanisme en tout temps. La plantation devra se faire à 3 mètres de la ligne de propriété avant afin de ne pas obstruer la vision des usagers de la route. Le nombre d'arbres plantés doit être suffisant pour que l'aménagement aie une densité immédiate.
- L'aménagement d'une butte engazonnée d'une hauteur adéquate est aussi requise au sud afin de protéger la haie.
- Un maximum de 10 remorques pourra être stationné en marge avant ;
- Les remorques stationnées en marge avant devront être stationnées en angle de manière à diminuer l'impact visuel.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2024-05-237 PIIA 2024-0004 : IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN MARGE LATÉRALE- 333 RUE PAPINEAU

- ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;
- ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 294 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;
- ATTENDU que le requérant a sans autorisation préalable, fait l'implantation d'un conteneur comme bâtiment accessoire sur la propriété;

ATTENDU qu'à la réception d'un avertissement d'infraction, le propriétaire a fait une demande au service d'urbanisme;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0004 permettant l'implantation d'un conteneur en marge latérale. Toutefois, le propriétaire devra agencer le bâtiment accessoire au bâtiment principal en matière de couleur et respecter les marges prévues au règlement de zonage.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2024-05-238 RECONNAISSANCE DE LA VIVACE EMBLÉMATIQUE DE PAPINEAUVILLE ET AUTORISATION D'ACHAT

ATTENDU que le comité consultatif en environnement a recommandé que la population soit consultée sur le choix de la vivace emblématique de la municipalité de Papineauville ;

ATTENDU qu'un sondage effectué auprès de 139 répondants a déterminé que la vivace GAILLARDIA X GRANDIFLORA 'GOBLIN' a obtenu 50% des votes ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en environnement pour l'achat de 72 unités de cette vivace pour l'évènement « Festivert » qui aura lieu le 31 mai 2024 ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 ;

ATTENDU la réception de deux soumissions à cet effet ;

Botanix Lauzon Gatineau	909.46\$ plus taxes
Rossignol des Prés	918.00\$ plus taxes

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil statue que la GAILLARDIA X GRANDIFLORA 'GOBLIN' soit reconnue comme étant la vivace emblématique de la municipalité.



Que ce conseil sur recommandation du comité consultatif en environnement accepte la proposition de Botanix – Jardin Lauzon Gatineau pour l'achat de 72 unités de GAILLARDIA X GRANDIFLORA 'GOBLIN'.

Une dépense et un déboursé de 909.46\$ plus taxes sont autorisés à ces fins.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : entretien des parcs et embellissement.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2024-05-239 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS : PARTICIPATION

ATTENDU le retour en personne de l'Assemblée générale annuelle du réseau Biblio de l'Outaouais samedi le 8 juin à Chelsea;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise l'inscription de madame Krystle Côté-Boisvert, responsable de la bibliothèque à l'Assemblée générale annuelle du Réseau biblio qui se tiendra le 10 juin prochain à Chelsea.

Que la responsable de la bibliothèque soit rémunérée pour 8 heures de travail à son taux horaire régulier et que les frais de déplacements soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives. Des bénévoles de la bibliothèque peuvent également être invitées mais le kilométrage d'un seul véhicule sera remboursé.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 2024-05-240 TOUR CYCLISTE CIBC : DROIT DE PASSAGE

ATTENDU que le Tour CIBC Charles Bruneau demande un droit de passage sur le territoire de Papineauville pour ses cyclistes le mardi le 2 juillet 2024 et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le conseil municipal de Papineauville, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise les cyclistes Du Tour CIBC Charles Bruneau à circuler sur le territoire mardi le 2 juillet 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2024-05-241 TOILETTES SÈCHES POUR LES PARCS MUNICIPAUX

ATTENDU la réception d'une soumission Toilette Nation pour la location de toilettes sèches pour les espaces municipaux au coût de 195.00 \$ plus taxes par mois incluant vidange, transport et installation par toilette;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la location de 3 toilettes sèches de la compagnie Toilette Nation au montant de 195.00 \$ plus taxes par mois chacune, pour le parc 0-5 ans, le terrain de soccer et le quai municipal et autorise une dépense et un déboursé du même montant pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparation Parcs et terrains de jeux.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2024-05-242 GRAINOTHÈQUE : REPRISE DU PROJET

ATTENDU que le projet Grainothèque de la bibliothèque a cessé ses activités à la suite du départ de l'ancienne responsable de la bibliothèque;

ATTENDU que présentement les semences ne servent pas et risquent d'être perdues et qu'une bénévole souhaite reprendre ce service à son domicile;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la reprise du projet de Grainothèque par Mme Francine Denis et lui lègue l'entièreté des semences et autres équipements reliés au projet.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2024-05-243 PANIERS DE BASKETBALL : AUTORISATION D'ACHAT

ATTENDU que la nouvelle patinoire extérieure servira aussi de plateau sportif annuel et la recommandation du comité sports, loisirs culture et promotion touristique

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports loisirs culture et promotion touristique, autorise l'achat de deux paniers de basketball amovibles de la compagnie Sportdirect au montant de 899.00 \$ plus taxes chacun.

Une dépense et un déboursé de 1789.00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23-08007-001 : Aménagement des parcs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2024-05-244 SOUPER STEAK DE LA MUNICIPALITÉ : BUDGET D'ACTIVITÉS

ATTENDU la tenue du souper steak annuel de la municipalité de Papineauville le samedi 7 septembre 2024 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé ne dépassant pas 9 500.00 \$ pour la tenue du souper steak BBQ le 7 septembre 2024.

Les sommes à cette fin seront puisées à même le poste budgétaire 02 70175 690 : Souper de la Municipalité.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 2024-05-245 OPEN JAM 2024 : BUDGET D'ACTIVITÉS

ATTENDU la 3^e édition de l'Open Jam de la municipalité de Papineauville lundi le 2 septembre 2024 et que des sommes sont prévues au budget 2024;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique, autorise un budget ne dépassant pas 3000.00 \$ pour la tenue de l'activité Open jam / exposition culturelle lundi le 2 septembre 2024.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire : 02 70296 999 Pique-nique en musique.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8 2024-05-246 PARCOURS ON COURT : BUDGET D'ACTIVITÉ

ATTENDU la deuxième édition de l'événement Parcours on court, course à obstacles samedi le 14 septembre 2024;

ATTENDU qu'il s'agit d'une collaboration entre la Corporation des loisirs de Papineauville, Prévention CESAR Petite-Nation et le Club Athlétique Petite-Nation;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise un budget ne dépassant pas 5000.00 \$ pour la tenue des activités reliées à l'organisation de la course à obstacles.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70296 997: Course à obstacles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.9 2024-05-247 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AINÉS (PRIMA) : PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

ATTENDU que le Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population par un financement permettant la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés ;

ATTENDU que le conseil municipal de Papineauville entend déposer une demande d'aide financière;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

ATTENDU que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme PRIMA pour la construction de rampes rampe d'accès pour la salle de l'Ancienne Mairie, la salle de l'âge d'or, la salle du comité culturel de Papineauville ainsi que la salle donnant accès aux salles de bain.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.10 2024-05-248 BRUNCH BÉNÉFICE PAR L'ARCHIDIOCÈSE DE GATINEAU : DEMANDE DE GRATUITÉ

ATTENDU que l'Archidiocèse de Gatineau et la fondation Novatio organisent des brunchs bénéfiques dans plusieurs municipalités de l'Outaouais et qu'en 2024, ce brunch se tiendra à Papineauville avec la collaboration du conseil de la Fabrique de la paroisse Sainte-Angélique;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le prêt du centre communautaire et de la cuisine à l'Archidiocèse de Gatineau dimanche le 6 octobre dans le but d'organiser un brunch bénéfique au profit des organismes locaux.

Les bénévoles de la Fabrique de Papineauville seront responsables de l'événement ainsi que de la salle lors de l'organisation de celui-ci.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.11 2024-05-249 ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que des travaux de mise à niveau sont nécessaires dans les sentiers derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau afin de régler un problème d'érosion et d'écoulement d'eau;

ATTENDU l'implication financière de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau ainsi qu'une commandite de la compagnie Excavation Séguin-Lafleur;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense et un déboursé de 2 100.00\$ plus taxes à la compagnie Excavation Séguin-Lafleur, sur présentation d'une facture en ce sens, pour le projet de travaux dans les sentiers pédestres.

Que les sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers Pédestres

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.12 2024-05-250 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville souhaite réaliser un projet d'amélioration de bibliothèque estimé à 20 000.00 \$ comprenant certaines améliorations de bâtiments ainsi que l'acquisition de mobilier ;

ATTENDU que le Ministère dispose d'un programme d'aide financière ;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la culture et des Communications du Québec.

Que Mme Martine Joanisse, directrice-générale, greffière-trésorière, soit la personne responsable pour signer tous les documents au nom de la municipalité de Papineauville lors de la présente demande.

Que la municipalité s'engage, par cette résolution, à assumer sa part des coûts liés au projet via son budget de fonctionnement et aussi assumer toutes hausses de dépenses qu'il pourrait y avoir entre le dépôt de la demande et la réalisation des travaux, si la demande est acceptée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.13 2024-05-251 PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS

ATTENDU la demande de M. Lou-Maxime Massie, jeune résident de de Papineauville d'organiser une disco jeunesse pour les jeunes de moins de 17 ans au centre communautaire vendredi le 14 juin 2024 afin d'amasser des fonds pour un voyage scolaire au Brésil ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le prêt du centre communautaire et de ses équipements à M. Lou-Maxime Massie vendredi le 14 juin 2024 pour l'organisation d'une disco jeunesse.

Que M. Massie et son équipe soient responsables du montage et du démontage de la salle pour cet événement

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.14 2024-05-252 FONDUE VIN ET FROMAGE PRÉVENTION CÉSAR : MOTION DE FÉLICITATIONS

Motion de félicitations est donnée à Prévention César par monsieur le conseiller Michel Leblanc pour le succès de la soirée vin et fromage du 27 avril 2024.

Quatorze jeunes se sont impliqués lors de cette soirée afin de servir les 280 convives. Une somme de 18 700.00 \$ a été recueillie lors de cet évènement.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de question débute à 20h43 et se termine à 20h52.

9.3 2024-05-253 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h52.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 14 mai 2024.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 14 mai 2024.

Paul-André David
Maire